

L'école et les droits du français au Québec : le pathétique exemple de Farrellton (1921-1922)

Pierre Louis Lapointe

Volume 19, numéro 3, 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71067ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lapointe, P. L. (2014). L'école et les droits du français au Québec : le pathétique exemple de Farrellton (1921-1922). *Histoire Québec*, 19(3), 32–34.

L'école et les droits du français au Québec : Le pathétique exemple de Farrellton (1921-1922)

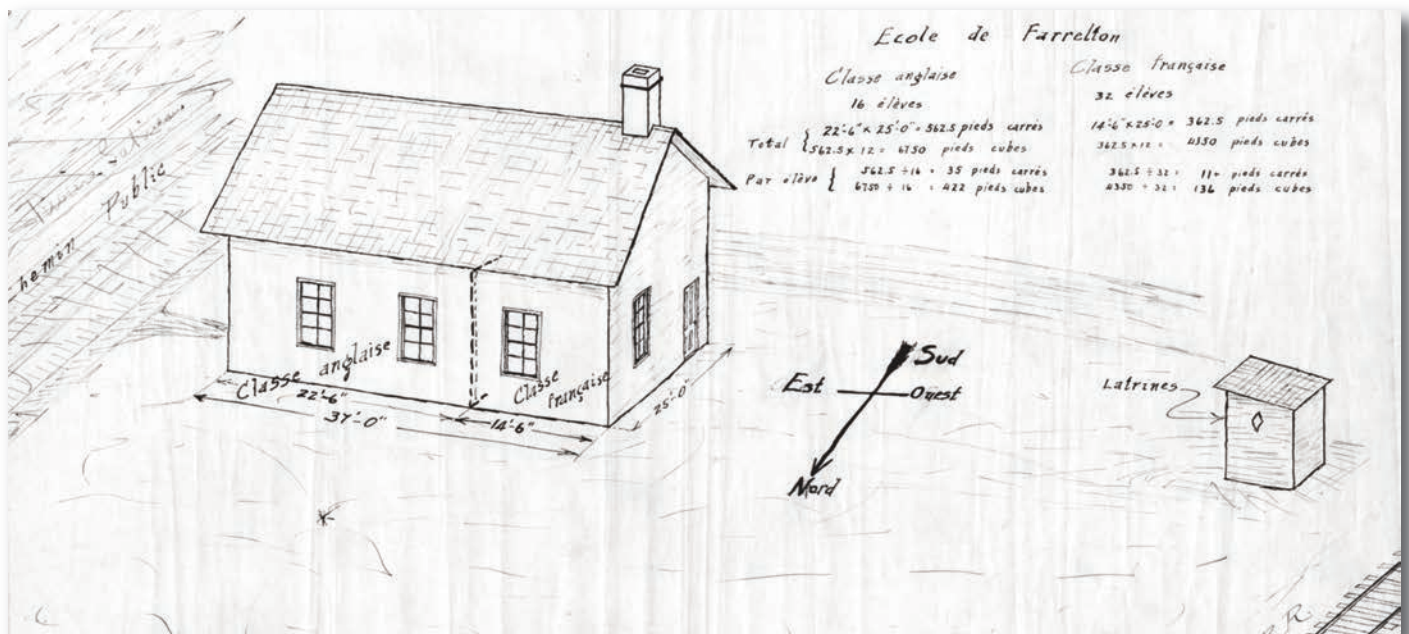
par Pierre Louis Lapointe

Dix ans après l'adoption du Règlement 17 en Ontario¹, les Canadiens français du Québec doivent encore se battre pour le droit d'enseigner le français à leurs enfants, dans le comté de Pontiac surtout, là où les catholiques relèvent du diocèse de Pembroke et d'évêques d'origine irlandaise comme Monseigneur Patrick Thomas Ryan (1916-1937), émule de Monseigneur Michael Francis Fallon, le tristement célèbre évêque de London en Ontario². Étrangement, lorsqu'ils en ont les moyens et qu'ils sont en majorité, les Irlandais catholiques de l'Outaouais québécois se font défenseurs de la langue anglaise et des lois ontariennes, comme s'ils étaient de cette province. C'est ce qui se produit à Farrellton³, une petite localité de la rivière Gatineau, en 1921-1922. Les Irlandais et les Canadiens français de ce village s'affrontent alors sur la question scolaire et en particulier, sur l'espace vital et la quantité d'air auxquels les élèves canadiens-français ont droit. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les

dirigeants irlandais de la commission scolaire font alors usage de manuels scolaires ontariens, suivent presque intégralement les règlements scolaires de l'Ontario (y compris le Règlement 17), et négligent l'enseignement du français. Malgré les semonces du Surintendant de l'Instruction publique, la commission scolaire tarde à corriger la situation⁴. Il faut l'intervention du Conseil supérieur d'hygiène de la Province de Québec pour faire plier les commissaires d'école.⁵

Les fondements de ce conflit sont les mêmes que ceux qui alimentent la plupart des affrontements qui opposent Irlandais catholiques et Canadiens français catholiques, au Québec, au Canada et aux États-Unis, à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle⁶. Il prend sa source dans deux visions manichéennes, ultramontaines et providentielles du passé. Celles-ci, véhiculées par leurs clergés respectifs, opposent deux « messianismes » et

deux peuples minoritaires, rivalisant d'ardeur missionnaire pour diriger l'église catholique en Amérique du Nord⁷. L'épiscopat anglo-irlandais soutient que Dieu (La Providence) a permis aux Irlandais d'être écrasés pendant 700 ans par les Anglais et d'être anglicisés en prévision de la mission qui leur était échue de ramener dans le giron de l'Église les pauvres anglo-protestants égarés d'Amérique⁸! L'épiscopat canadien-français, quant à lui, affirme que la conquête du Canada par l'Angleterre a été voulue par Dieu (« Conquête providentielle ») pour éviter que les Canadiens français ne soient entraînés dans les désordres et les erreurs de la Révolution française, ce qui risquait d'hypothéquer leur foi catholique. Et tout ceci, afin qu'ils soient fin prêts pour remplir la mission que Dieu leur avait confiée, ramener au bercail les pauvres brebis anglo-protestantes égarées d'Amérique du Nord⁹!



Croquis de l'extérieur de l'école de Farrellton vers 1921-1922. (Source : BAnQ-CAQ, E88, Conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec, Rapports d'inspection, 1922, volume 30, page 208)

Les parents canadiens-français demandent déjà depuis longtemps un enseignement « bilingue » pour leurs enfants. Ils n'ont « pas exigé autre chose qu'une institutrice capable d'enseigner les deux langues officielles du pays », souligne le docteur Hector Palardy.¹⁰ « Au lieu de retenir les services d'une institutrice bilingue, ajoute-t-il, la commission scolaire... engagea deux institutrices dont l'une était capable d'enseigner les deux langues tandis que l'autre ne savait que l'anglais ». ¹¹ C'est ce qui mène à la division du local de classe en deux parties inégales, l'une pour la classe bilingue de M^{lle} E. Béland, un espace de 25' x 11' 8" pour recevoir 32 élèves, l'autre, pour la classe anglaise de M^{lle} Ryan, un espace de 25' x 25' pour 16 élèves. La classe anglaise possède 17 bureaux, tandis que la classe bilingue n'en compte que 12 de deux places, de là l'obligation d'asseoir trois élèves bilingues par banc.¹² L'éclairage de la classe bilingue est totalement « défec-tueux » et le cubage d'air n'y est que de 106 pieds cubes par élève, 44 pieds cubes en deçà de la norme prévue, souligne le docteur Masson.

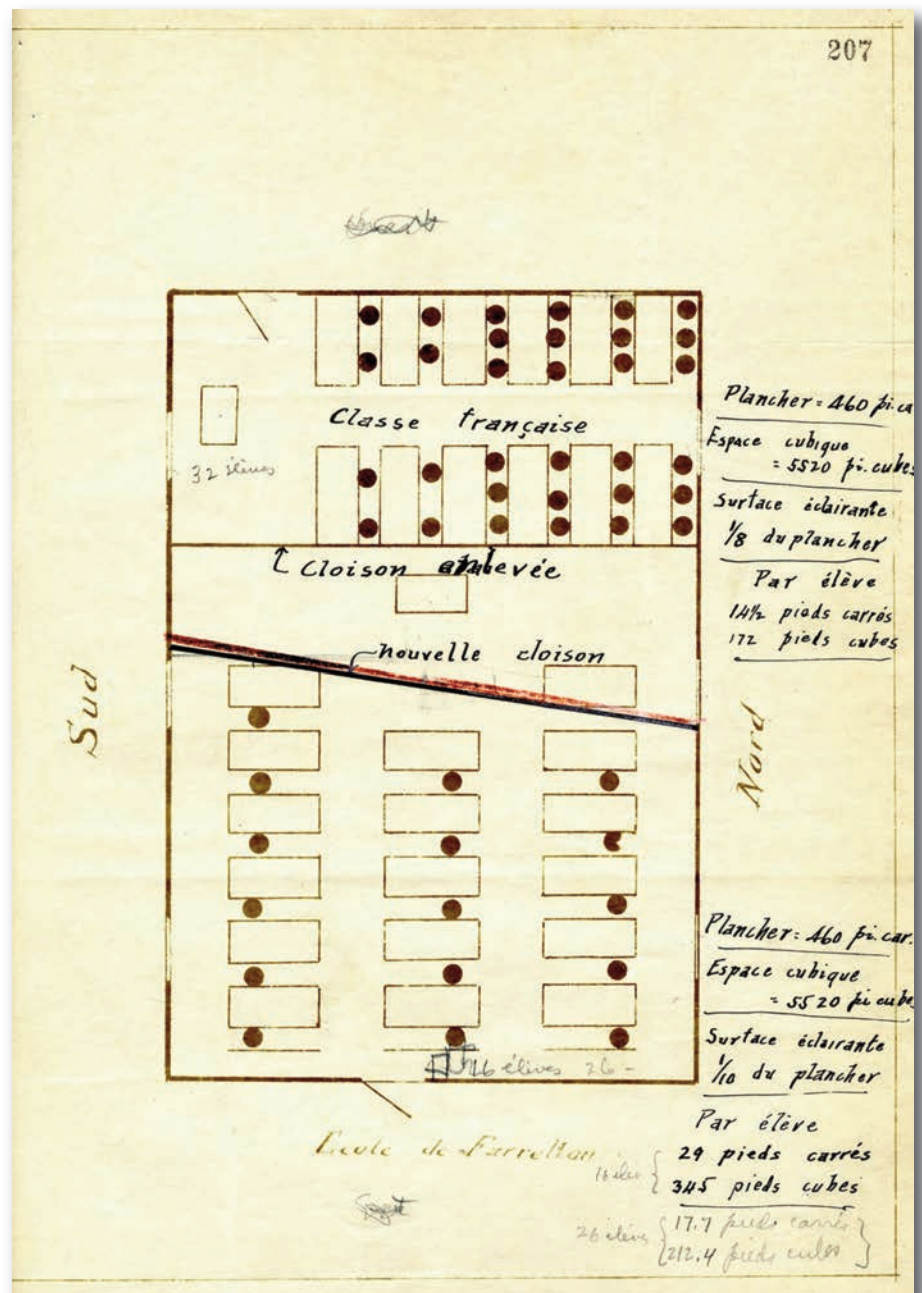
L'espace par élève n'y est que de 9 pieds carrés, 6 en deçà de la norme.¹³ La classe anglaise, par contre, est beaucoup mieux éclairée et le cubage d'air par élève y dépasse de trois fois la norme. La surface de plancher par élève y est d'ailleurs de 35,5 pieds carrés.¹⁴

Un premier rapport du Conseil supérieur d'hygiène de la Province de Québec, celui du docteur Masson, en date du 8 décembre 1921, amène la commission scolaire à déplacer de trois pieds et demi la cloison qui sépare les deux classes.¹⁵ Il faut un deuxième rapport cependant, celui du docteur Hector Palardy, pour que la commission scolaire corrige la situation de manière adéquate.¹⁶

Dans son rapport confidentiel du 30 avril 1922, le docteur Palardy s'élève contre cette façon de traiter la « minorité » canadienne-française

à l'intérieur même de la province de Québec. Cette situation le scandalise : Je recommande donc au Conseil qu'une mise en demeure à cet effet soit envoyée immédiatement à la Commission scolaire de Wakefield-Ouest afin que justice, pour tardive qu'elle soit, soit enfin rendue aux parents qui réclament en vain depuis assez longtemps déjà, les droits qui ne sont jamais refusés en notre province reconnue pour la largeur de vue de ses dirigeants et où existe et a toujours existé la vraie conception de la liberté

pour toutes les races. Il me paraît absurde et tout à fait injuste que la race pionnière ait à se battre pour obtenir justice chaque fois qu'elle est en minorité. Un pareil état de choses n'est pas tolérable. La santé des petits Canadiens français est aussi précieuse que celle des enfants des autres races et dans l'état actuel des choses à Wakefield-Ouest, elle est menacée par les conditions non hygiéniques auxquelles il est facile, avec un peu de bonne volonté, de remédier.¹⁷



Plan de l'intérieur de l'école de Farrelton montrant la disposition des élèves. (Source : BAnQ-CAQ, E88, Conseil supérieur d'hygiène de la province de Québec, Rapports d'inspection, 1922, volume 30 page 207)

Pour Hector Palardy, cette « *difficulté* » disparaîtra le jour où la justice sera rendue aux adhérents du bilinguisme. Il n'y aura alors plus rien pour mettre aux prises les « *contribuables irlandais et canadiens-français* ». ¹⁸

Le ton de la correspondance échangée entre les autorités du Québec et la commission scolaire n'a rien à voir avec la levée de boucliers qu'une telle situation soulèverait de nos jours. Soulignons le

caractère bonententiste des propos du docteur Palardy et le fait que les parents n'exigent qu'un enseignement « bilingue ». Nous sommes donc bien loin du Québec de la « loi 101 »!

Ces événements du monde scolaire québécois, comme bien d'autres, sont documentés de façon précise par la correspondance du Département de l'Instruction publique conservée dans le fonds du ministère de l'Éducation, au Centre d'archives de Québec de Bibliothèque et

Archives nationales du Québec. Mais pour le conflit de Farrellton, un dossier du Conseil supérieur d'hygiène de la Province de Québec vient enrichir considérablement les dossiers du DIP s'y rapportant. Deux croquis très révélateurs illustrent les rapports des docteurs Masson et Palardy, constats d'infraction qui vont finalement contraindre la commission scolaire à modifier la répartition des espaces dans l'école de la localité.

Notes

¹ Ce règlement, adopté par le gouvernement ontarien en 1912, défend d'enseigner le français dans les écoles séparées (catholiques) de la province. Le combat pour le rétablissement des droits des Franco-Ontariens, mené par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, mène à l'abrogation de ce règlement en 1927.

² Michael Francis Fallon est évêque du diocèse de London de 1910 à 1931. C'est lui qui, allié aux Orangistes, mène la lutte contre l'enseignement du français dans les écoles séparées de l'Ontario. C'est en partie grâce à lui que le gouvernement ontarien adopte le Règlement 17.

³ La localité de Farrellton est située sur les rives de la rivière Gatineau, dans la municipalité scolaire de Saint-Joseph de Wakefield-Nord, à environ 40 kilomètres au nord de la ville de Hull, de nos jours la ville de Gatineau.

⁴ *Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec*, E13 (Ministère de l'Éducation), 1960-01-032 / 1112, dossier no 2044 de 1920 et 1960-01-032 / 1131, dossier no 2039 de 1921. On y retrouve une riche correspondance en provenance des principaux intervenants, dont le curé (A. Chénier), le député fédéral (H. A. Fortier), le secrétaire-trésorier de la commission scolaire (William Farrell), l'inspecteur d'écoles (A.A. Letarte), et le leader des parents insatisfaits (N. Longtin).

⁵ *Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec*, E 88, (Conseil supérieur d'hygiène de la Province de Québec), 1971-07-003 / 47, Rapports d'inspection, Vol. XXX, pages 204 - 220 (1922).

⁶ Cette opposition, déjà virulente, se cristallise et s'emballa en 1910, à l'occasion du XXI^e Congrès eucharistique international tenu à Montréal et du discours retentissant d'Henri Bourassa en réponse à l'allocution de M^{sr} Bourne, l'archevêque de Westminster. Il réclame le droit pour les minorités catholiques du Canada et des États-Unis de pouvoir vivre leur catholicisme dans la langue de leur choix et de pouvoir transmettre leur langue à leurs enfants. *XXI^e Congrès eucharistique international, Montréal*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1911, pages 150-153 et 161-168.

⁷ Pour une étude très fouillée des luttes opposant Irlandais et Canadiens français au sein de l'Église catholique en Amérique du Nord, voir : Pierre Savard, *Jules-Paul Tardivel, la France et les États-Unis, 1851-1905*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967.

⁸ Pour comprendre cet état d'esprit et la mission divine dont les Irlandais se croient investie, nous renvoyons à Roberto Perin, *Rome in Canada. The Vatican and Canadian Affairs in the Late Victorian Age*, Toronto, University of Toronto Press, page 19 ainsi qu'à l'ouvrage marquant de Mark G. McGowan, *The Waning of the Green. Catholics, the Irish, and Identity in Toronto, 1887-1922*, McGill-Queen's, 1998.

⁹ Pour une étude détaillée des relations survoltées des Irlandais et des Canadiens français dans une localité fort représentative de l'Outaouais, voir : Pierre Louis Lapointe, *Les Québécois de la bonne entente : un siècle de relations ethniques et religieuses dans la région de Buckingham, 1850-1950*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1998.

¹⁰ *Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec*, E 88, (Conseil supérieur d'hygiène de la Province de Québec), 1971-07-003 / 47, Rapports d'inspection, Vol. XXX, page 211.

¹¹ *Ibid.*, page 211.

¹² *Ibid.*, pages 215-216.

¹³ *Ibid.*, pages 216-217.

¹⁴ *Ibid.*, page 216.

¹⁵ *Ibid.*, page 211.

¹⁶ *Ibid.*, pages 205-212. Rapports du 30 avril, du 3 mai et du 27 mai 1922.

¹⁷ *Ibid.*, page 212.